

"ÇA BOUGE À MARSAT"

FESTIVAL MUSICAL & POÉTIQUE
27, 28 & 29 AOÛT 2021
PAGE 12

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ renouvelé sera ouvert à tous les jeunes Marsadaires qui souhaitent s'investir. PAGE 8

4 Finances

Un point complet sur le budget de votre commune

11 Environnement

Les actions pour préserver l'environnement

14 Patrimoine

Les fontaines de Marsat : Un patrimoine à entretenir



Toute l'actualité de la commune sur marsat.fr

Mairie de Marsat

10 rue du Coudet
63200 Marsat
04.73.64.59.00
contact@marsat.fr

Lundi : 10h00 à 12h00
Mardi : 10h00 à 12h00 / 16h00 à 19h00
Jeudi : 10h00 à 12h00 / 16h00 à 19h00
Vendredi : 10h00 à 12h00

MAIRE DE MARSAT

Anne-Catherine LAFARGE

Vice-Présidente Riom Limagne
et Volcans en charge de la Santé
et de la Démographie médicale

ADJOINTS

Julien MAGNOL

Démocratie participative, information,
communication et circulation

Marie BOSSE

École, activités périscolaires,
jeunesse et économie solidaire

Michel GROSSHANS

Urbanisme, travaux
et développement durable

Maguy BRUN

Associations, culture et animation

CONSEILLÈRES MUNICIPALES / CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉ(E)S

Mathilde DANIS

École, activités périscolaires,
jeunesse et économie solidaire

Élodie DANJOUR

Circulation

Raffaëlle DE FRANCESCO

Urbanisme, travaux
et développement durable

Nathalie DUMERY

Affaires sociales, CCAS

Olivier HABLOT

Associations, culture, animation

Jean-François SAUVADET

Affaires générales, Finances

CONSEILLÈRES MUNICIPALES / CONSEILLERS MUNICIPAUX

Christophe VILLEBESSEIX

Finances

Audrey FLEURY

Pascal MAZEAU

Virginie GALLET-DELAHAYE

4

Finances

**Une présentation
synthétique du
budget 2021**

7

Municipalité

**Un point sur : les
indemnités des
élus**

8

Jeunesse

**Centre de loisirs
et Conseil
Municipal des
Jeunes**

9

École

**Fermeture de
classe**

9

Circulation

**Point sur la
démarche**

10

Urbanisme

**Travaux, Coeur
de Marsat,
Logements,
Patrimoine**

11

Environnement

**Les actions en
faveur de
l'environnement**

12

Culture

**« Ça bouge à
Marsat » Festival
musical et
poétique**

13

Communication

Paroles d'élus

14

Municipalité

**Les fontaines de
Marsat et le
cheminement des
ruisseaux**

16

Vivre ensemble

**Le registre
nominatif
communal - Les
rendez-vous de
Marsat**

Directrice de la publication : Anne-Catherine LAFARGE

Responsable de la rédaction : Julien MAGNOL

Comité de rédaction : Marie BOSSE, Maguy BRUN, Michel GROSSHANS,
Anne-Catherine Lafarge, Julien MAGNOL, Jean-François SAUVADET

Création/conception graphique : Mairie de Marsat

Photos : S.CHOPARD, J.MAGNOL, SAM Marsat - Droits réservés

Impression : M PRIM • Saint Beauzire

www.m-prim.fr - Papier certifié PEFC

« Marsat, une commune vivante, ouverte, solidaire, et respectueuse de son milieu naturel et de ses habitants. »



Le mot de Madame la Maire

Chers Marsadaires,

Voici un an que mon équipe et moi-même sommes en place au sein du conseil municipal. Une année au cours de laquelle nous avons mené différents projets, poursuivi des dossiers en cours et commencé à envisager l'avenir.

Notre commune prend, petit à petit, un nouveau visage et de nouvelles orientations.

La crise sanitaire a considérablement ralenti la vie de chacun comme la vie de notre commune. Grâce à la vaccination, nous espérons voir le bout du tunnel rapidement afin d'engager ce qui n'a pas pu l'être et poursuivre avec plus de sérénité la vie communale.

Alors que la vie associative reprend peu à peu et que les salles de spectacles, les cinémas et les salles de sports réouvrent, nos associations qui ont patienté de longs mois sans pouvoir accomplir leurs projets recommencent à sourire et à nous proposer des actions et des animations ; d'abord pour nos enfants puis petit à petit pour les adultes ; Marsat Propre (journée de nettoyage des chemins), la course de Marsat Court le 29 Août, le festival « Ça bouge à Marsat » les 27, 28 et 29 août, le forum des associations le 05 septembre, la journée de la science.

En ce qui concerne nos enfants et notre école, vous savez que la décision officielle de fermer une classe a été prise par l'Éducation Nationale et par la Préfecture en février dernier. La municipalité et les parents d'Élèves Élus se battent pour que cette sixième classe ne disparaisse pas. Des actions sont en cours et des discussions ont lieu avec l'Inspection Académique afin de permettre aux jeunes Marsadaires d'étudier dans les meilleures conditions possibles et à l'équipe enseignante

de disposer de tous les atouts pour dispenser leurs cours le plus favorablement possible.

L'équipe municipale a à cœur de faire progresser l'offre pour la jeunesse dans notre commune, un nouveau PEDT (Projet Éducatif de Territoire) va être signé avec une orientation nouvelle vers les adolescents parallèlement avec la mise en place et le renouveau du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes).

Une grande réflexion va être menée pour que notre École Communale soit rénovée et réponde aux exigences de notre siècle. Il est grand temps de faire évoluer cette école vers les défis qui sont les nôtres aujourd'hui en termes d'accessibilité, d'intégration d'élèves avec des besoins spécifiques, d'école inclusive, de culture et de développement numérique.

Voici notre défi de demain qui sera partagé porté par tous les acteurs de l'école (enseignants, éducation nationale, parents d'élèves, éducateurs..) et par vous, Marsadaires, à travers la mise en place d'un comité consultatif.

Cette démarche a pris du retard dans sa mise en œuvre en raison de la crise sanitaire mais l'ouverture des manifestations et la disparition du couvre-feu va enfin nous permettre de mettre en place tous les dispositifs de démocratie participative dont nous avons besoin pour construire ensemble tous nos projets, que ce soit celui, très important, de l'école mais également le projet en cours de sécurisation de la circulation dans Marsat, le projet du Cœur de Marsat qui se poursuit et pour lequel vous nous avez fait vos retours par écrit.

Ensemble, poursuivons la construction de nos projets pour notre commune, pour ses habitants, pour notre territoire.

Bien à vous,

Anne-Catherine Lafarge

Finances

Très souvent le mot « communication financière » se résume pour nombre de communes à une information financière diffusée par l'intermédiaire du bulletin municipal et par la présentation schématique du budget communal. La communication financière doit aller au-delà.

C'est ainsi que suite à la séance du conseil municipal du lundi 25 janvier 2021, et du débat sur le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) ce document qui replace les grandes orientations budgétaires dans leur contexte économique et financier a été mis en ligne sur le site de la Mairie.

De même suite à la séance du conseil municipal du lundi 29 mars 2021 le budget 2021 voté a été mis en ligne sur le site de la Mairie. Ces deux documents sont disponibles sur le site et vous pouvez toujours les consulter.

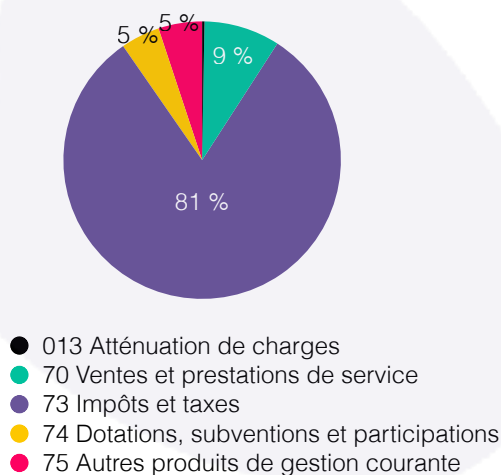
PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2021

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 970 576 euros hors l'excédent de fonctionnement reporté (407 217€). Elles sont réparties ainsi :

Recettes de fonctionnement Budget 2021



Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement enregistre ainsi une baisse de 3 031€ soit 11% par rapport à 2020.

Les principales ressources de la commune sont les recettes fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties très majoritairement suite à la réforme visant à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et l'attribution de compensation ainsi que la *dotation de solidarité communautaire*, l'ensemble représentant 81,2% des recettes prévisionnelles pour 2021 réparties ainsi :

- Les impôts locaux dont le montant total pour 2020 s'élève à 616 451€ et dont la prévision pour 2021 est de 622 000€. Cette prévision ne tient pas compte des notifications des nouvelles bases locatives fournies par la Direction Générale des Finances publiques ni de l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) et du nouveau mode de calcul.

- L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire versées par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (R.L.V.), dont les montants restent inchangés par rapport à 2020 soit respectivement 96 373€ et 41 514€.

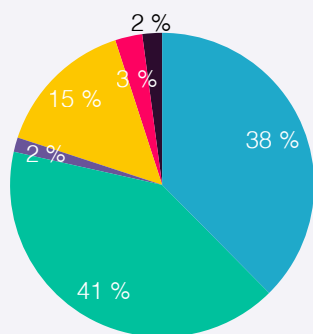
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 920 662€ hors charges exceptionnelles et dépenses imprévues (257 131€) et hors virement à la section d'investissement (200 000€).

Les postes essentiels pour les dépenses sont :

- Les charges à caractère général (37,6% des dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2021) qui recouvrent les achats de prestations de service (exemple : les repas pour la cantine pour 45 300€) le gaz et l'électricité (éclairage public : 40 000€), l'entretien des bâtiments publics 32 000€, les assurances...

Dépenses de fonctionnement Budget 2021



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuation de produits (FPIC)
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 042 Opérations d'Ordre (amortissements + opérations cessions)

- Les dépenses de personnel représentent 40,9,% des dépenses de fonctionnement. Celles-ci augmentent en fonction de divers facteurs :

- a. Revalorisation des grilles indiciaires de la Catégorie C,
- b. Passage du taux Accident travail à 1.8% (taux 2020 : 1.6%),
- c. Passage du SMIC à 10.25€/h au lieu de 10.15€/h en 2020,
- d. Prise en compte de l'indemnité de précarité pour les contractuels (10% du brut de chaque contrat inférieur à 1an),
- e. L'enveloppe de 150h prévue pour d'éventuels contrats de remplacement.

- Les autres charges de gestion courante (15% des dépenses de fonctionnement) qui recouvrent les indemnités des élus (61 050 €), les services d'incendie (37 710 €) et les subventions allouées aux associations marsadaïres et au CCAS.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir et contribue à accroître le patrimoine communal. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de Marsat à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- rénovation, mise en accessibilité de la Mairie
- mobilier de la Mairie
- l'aménagement de l'espace Cœur de Marsat : Mairie, Ecole, salle polyvalente
- matériel informatique de la Mairie (mise en sécurité)
- travaux sur les bâtiments publics

Cela représente en dépenses d'investissement un montant total d'opérations d'équipements de 607 766 € au titre du budget 2021.

Les subventions d'investissements prévues pour un total de 304 260 € :

- de l'Etat : pour les travaux de la Mairie et pour l'aménagement de l'espace Coeur de Marsat.
- de la Région : pour les travaux de la Mairie et pour l'aménagement de l'espace Coeur de Marsat.
- du Département : pour les travaux de la Mairie.

Ce budget a été réalisé et établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de poursuivre les investissements en particulier pour la sécurité autour de l'école et d'engager des travaux sur les bâtiments publics
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la communauté d'agglomération, de la Région et des institutions au service des communes chaque fois que possible
- de contenir la dette.

Ce budget prend en compte notre volonté affichée lors des élections municipales de 2020 d'investir pour créer à Marsat un espace public accueillant en repensant les espaces publics existants « pour créer un réel vivre ensemble et valoriser le patrimoine communal ».

Il prend en compte aussi notre volonté de redonner au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ses missions intergénérationnelles (le doublement de la dotation effectuée en 2020 est maintenu), de doter Marsat de services périscolaires et extrascolaires de qualité, et de mettre en place « une circulation adaptée pour tous » en lançant une étude sur un véritable plan de circulation faisant suite aux premiers aménagements de la rue du Coudet.

Face à ces investissements, face à notre souhait d'améliorer les services auprès des Marsadaires, nous sommes aussi très attentifs à la maîtrise de l'équilibre budgétaire et à son évolution pour les prochaines années.

« Ce budget a fait l'objet d'un travail rigoureux prenant en compte l'évolution des ratios financiers tout en œuvrant pour le développement d'une commune vivante, ouverte, solidaire, respectueuse de son milieu naturel et en adéquation avec nos valeurs humanistes. »



Un point sur Les indemnités des élus

Les indemnités des élus sont encadrées et fixées par des règles très précises codifiées par le Code général des collectivités locales.

Quelles sont ces règles ?

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

De plus les communes sont tenues d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

C'est le cas de Marsat où Madame la Maire ne reçoit pas l'indemnité au taux maximal.

Quelles fonctions ouvrent droit à indemnité ?

Les fonctions exécutives au sens strict donc les maires et les fonctions exécutives par délégation. Les fonctions exécutives par délégation sont les adjoints au maire, les conseillers municipaux délégués ayant reçu délégation de la part du maire, sans condition de seuil démographique : l'indemnité est aussi comprise dans « l'enveloppe ».

Ces indemnités visent à compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Ceci est particulièrement vrai pour des élus plus jeunes non retraités qui exercent une activité professionnelle qu'ils ont été conduits à restreindre du fait de leur engagement municipal.

Comment sont calculées les indemnités ?

L'ensemble des taux maximum d'indemnité de fonction dépendant de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus sont rassemblés dans un barème.

Les taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à des pourcentages du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire, au 1er janvier 2019 l'indice brut 1027 (indice majoré 830).

Maires		Adjoints	
Taux (% de l'ind.1027)	Indemnité brute (en €)	Taux maximal (en% de l'ind.1027)	Indemnité brute (en €)
51,6	2006,93	19,8	770,1

À chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Calcul de l'enveloppe maximale pour une commune comme la nôtre :

Pour une population de 1000 à 3499 habitants :

Maire = 2006,93€

Adjoints = 770,10€*4 = 3080,40€

Total = 5087,33€/mois soit 61 047,96€ par an à inscrire en dépenses de fonctionnement.

À partir de cette enveloppe ainsi déterminée et correspondant aux indemnités du maire et des adjoints la proposition a été faite lors de la séance du conseil municipal de répartir le montant de cette enveloppe entre tous les membres du conseil municipal ayant reçu une délégation de fonction (soit outre les 4 adjoints, 6 conseillers municipaux délégués), ce qui conduit aux indemnités suivantes :

- Maire = 1567,43€ brut
- Adjoints = 416,17€ brut
- Délégués municipaux 309,20€ brut

Les indemnités des élus sont soumises aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

Le centre de loisirs de Marsat

Après une année de fonctionnement, le centre de loisirs accueille à Marsat entre 25 et 30 enfants chaque mercredi et la moitié des vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge par une équipe d'animateurs de l'UFCV et pratiquent diverses activités manuelles, sportives et culturelles.

Le directeur du centre, déjà intervenant sportif depuis plusieurs années à l'école et donc bien connu des enfants, favorise les activités qui s'appuient sur les richesses humaines, naturelles et matérielles de notre village afin d'encourager l'apprentissage de la citoyenneté et faire du lien entre les différents acteurs de la commune.

L'offre d'accueil sera élargie aux collégiens à partir de la rentrée de septembre sous la forme de participation tout au long de l'année à des projets et des activités adaptées à leur âge.

Le centre sera ouvert pendant les vacances d'été, du 7 au 23 juillet inclus et du 23 août au 1^{er} septembre inclus. Inscriptions, programme et renseignements sur le portail Marsat de l'UFCV : <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-marsat/>

Le Conseil Municipal des Jeunes

Histoire et entretien

Malgré le contexte difficile de la crise sanitaire, le CMJ a participé cette année à quelques manifestations telles que le Téléthon avec le CCAS par la création d'affiches, et la Fête de la pomme avec l'organisation d'un rallye photos sur le bourg de Marsat.

Les jeunes ont aidé à l'organisation de l'évènement Marsat Propre ! du 13 juin en créant des pancartes sur le thème de l'écocitoyenneté, parsemées au gré des balades des Marsadaires afin de sensibiliser au respect de la nature.

C'est une équipe renouvelée qui siègera au Conseil Municipal des Jeunes à partir de septembre. Si tu as envie de participer à la vie citoyenne de ta commune, réaliser des projets pour la collectivité, être un représentant de la

jeunesse auprès du Conseil Municipal, n'hésite pas à nous rejoindre !



Un grand merci à Mériadec, Louis, Loane, Nathan, Lucas, Dorian, Romane, Marine, Louise, Lali et Maëlllys, Conseillers municipaux des jeunes ces dernières années, pour leur investissement tout au long de leur mandat et leur participation à la vie de notre commune !

École

Fermeture de la 6^{ème} classe

La révision de la carte scolaire par les instances consultatives de l'Education Nationale a conduit à la décision de la fermeture de la 6^{ème} classe à l'école de Marsat.

Madame la Maire a alerté par deux courriers le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sur les conditions d'accueil dégradées par cette décision. Une motion a également été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

En effet, les locaux de l'école sont anciens et de très faible surface et des travaux sur une si courte période ne sont pas envisageables. De plus la démographie en constante évolution à Marsat nous laisse présager une augmentation des effectifs d'enfants scolarisés.

Dans un contexte sanitaire encore incertain, nous ne souhaitons pas imposer à nos enfants et nos enseignants une situation rendue plus complexe par une fermeture de classe.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, son adjoint, l'inspectrice de circonscription ainsi que Madame la Députée Pires-Beaune ont répondu favorablement à l'invitation de Madame la Maire et se sont déplacés afin de faire une visite technique des locaux de l'école.

Les représentants des parents d'élèves se sont également mobilisés contre cette fermeture par l'envoi de courriers, ils ont alerté la presse et ont diffusé une pétition en ligne.

Nous espérons l'abandon de la fermeture de la 6^{ème} classe à la rentrée !



Circulation

Un point sur la démarche...

Dans la continuité de l'aménagement de la rue du Coudet, la municipalité souhaite finaliser ce projet en remplaçant les balises actuellement en place et délimitant le cheminement piétonnier par un mobilier urbain adapté à l'esprit et l'architecture de notre commune. Pour ceci, un dossier va être constitué en concertation avec les architectes des Bâtiments de France pour un aménagement final avant la fin de l'année.

La municipalité a également sollicité les services de la DRAT (Direction routière et d'Aménagement Territorial) pour réfléchir et proposer de nouveaux aménagements afin de ralentir la vitesse des automobilistes et sécuriser les piétons. Ces aménagements seront un premier pas vers une étude globale plus approfondie pour laquelle les Marsadaires seront sollicités.

C'est dans un souci de démocratie participative, difficilement possible depuis plus d'un an, que l'équipe en charge de la circulation souhaite à l'automne prochain pouvoir organiser des réunions publiques afin de partager, d'échanger et communiquer sur les problèmes rencontrés par les Marsadaires quotidiennement et les solutions à envisager.

Enfin, la municipalité a le projet d'élaborer un nouveau plan de circulation dont font partie les aménagements effectués et ceux à venir. Pour ceci, l'équipe municipale a fait appel à un organisme compétent dans ce domaine, le CEREMA (*Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement*) pour être accompagnée et conseillée sur tous les domaines techniques que représentent la conception d'un tel projet.

Cet organisme assistera à une prochaine réunion publique et pourra répondre aux questions des Marsadaires.

Urbanisme

Coeur de Marsat

Pour engager la démarche visant à créer le coeur de Marsat, la sécurisation des abords de l'école a été réalisée afin de permettre aux enfants et à leurs parents de circuler en toute quiétude devant le bâtiment de l'école.

Un aménagement de la circulation a ensuite été mis en place rue du Coudet, créant ainsi un cheminement piéton, ainsi que dans la rue du Paresin par la sécurisation des traversées de piétons.



Dans le cadre de l'extension du bâtiment de la mairie engendrant la nécessité de créer un parking, et afin d'aménager l'espace du parvis de l'école, un projet est désormais lancé par le cabinet d'architecture *J.P CRISTINA*. Ce projet a, comme vous avez pu le constater, fait l'objet d'une consultation des Marsadaires, ayant permis de considérer les attentes exprimées et ainsi de les intégrer au projet initial.

Suite aux démarches effectuées par l'équipe municipale pour la constitution de demandes de subvention, ce projet dont le coût est estimé à 205 000 euros HT a obtenu une part importante de subventions dans le cadre du *Bonus Relance* de la Région (80 000 euros) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (61 500 euros).

La phase de lancement des travaux débutera dans le courant du deuxième trimestre 2021 avec, dans un premier temps, l'arasement du mur de clôture de la rue du Coudet. Ces travaux dessineront le futur accès au parking.

Ensuite, viendront les travaux pour le parking, l'aménagement du parc de la mairie et du parvis

de l'école et enfin la création d'une aire de jeu adaptée pour les jeunes Marsadaires.

Extension de la mairie

De nombreux chantiers sont en cours à Marsat. Le plus visible est l'extension de notre mairie. Aujourd'hui, la phase de gros œuvre est terminée.

Logements

Le projet de constructions du lotissement la Noyeraie situé route de Saint Genès l'Enfant a débuté et les premiers permis de construire sont désormais déposés.

Patrimoine

L'architecte des bâtiments de France s'est déplacé à Marsat pour effectuer une évaluation des biens patrimoniaux de la commune dans le but de planifier les futurs travaux.

Le Conservateur des bâtiments historiques a été reçu par les élus en charge de l'urbanisme et un examen de la cloche de l'église datant de 1791 a été réalisé par un expert campanaire mandaté par le Ministère de la Culture. La commune est dans l'attente des conclusions de cette visite.



Environnement

Collecte de masques

chirurgicaux à Marsat

Une collecte de masques chirurgicaux usagés sera mise en place à Marsat à compter du 21 juin jusqu'au mois de septembre 2021.

Les points de collecte à Marsat sont : Devant l'école et à la mairie à compter du 21 juin 2021, jusqu'au mois de septembre 2021.





Cinq chèvres ont été placées sur un terrain communal rue des Chaneaux, par l'entreprise *Sauvarie Environnement*, pour dévorer la Renouée du Japon. L'éco-pâturage adapté aux besoins de la faune et de la flore, contribue à sauvegarder la biodiversité et vise à garder les milieux ouverts en empêchant les broussailles et buissons de recoloniser l'espace. Il ne s'agit pas d'un pâturage intensif qui dégraderait les sols.

Grâce à la tonte tardive mise en place par la commune et avec la participation et les conseils de Marsadaires, les orchidées peuvent « s'exprimer » cette année à Marsat. Les orchidées sont désormais protégées pour permettre leur pousse au parc de la mairie, devant l'école et aux squares des Roches et du 19 mars.



Le 13 juin 2021, 80 Marsadaires, ont répondu présent au premier rendez-vous « Marsat propre ! » fixé par la commune pour, ensemble, nettoyer notre village. Tous les déchets ramassés ont été triés avec le matériel prêté par le SBA.

Ce rendez-vous a été l'occasion de faire connaissance, de se réunir et de se promener tout en effectuant une action utile pour tous. Merci à tous les participants pour leur investissement.

Le projet initié par l'école en partenariat avec la Mairie, avec la collaboration de Claude Grenier, apiculteur amateur, fondateur du Conservatoire de l'Abeille Noire en Combrailles (*CANEC*), continue de passionner petits et grands. Une troisième ruche, décorée par les enfants et accueillant une nouvelle colonie a été installée près du Belvédère avec les élèves et leur maîtresse, tous habillés de nouvelles vareuses de protection.

Ils ont ainsi pu observer au plus près les éléments d'une ruche et son fonctionnement sous l'œil avisé et connaisseur de M.Grenier désireux de partager son savoir et de sensibiliser les jeunes générations à la protection de la nature.

Et il y a encore apparemment du travail car ces ruches sont malheureusement régulièrement victimes de vandalisme !



Cette année, l'extraction du miel ne pourra éventuellement se faire qu'au mois de septembre car la production est exceptionnellement faible. Mais nous espérons que les enfants de l'école pourront repartir, comme l'année dernière, avec chacun un petit pot de miel !

Culture

« ÇA BOUGE À MARSAT, festival musical & poétique »

La commune, avec la participation des associations, organise son premier Festival musical et poétique qui se déroulera à Marsat les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 août 2021. Ce festival dont le thème est « Le voyage » vise tous les publics, jeunes et moins jeunes et sera gratuit.

Entre spectacles, concerts, lectures théâtralisées, contes pour enfants, apéritif jazz, scène amateur et autres spectacles vivants, ce festival aura pour animation centrale la création d'un arbre à poésie avec la participation des Marsadaires.

Voilà les grandes lignes de cette première manifestation actuellement en préparation avec la participation des associations de Marsat.

Vous trouverez ci-contre le programme du Festival (*sous réserve de modifications*) qui aura pour vocation de divertir, de fédérer autour de la poésie, cet art d'expression des sensations, des impressions, et des émotions que l'on retrouve dans tous les arts du spectacle !



VENDREDI 27 AOÛT

19h00 LANCEMENT DU FESTIVAL autour de l'Arbre à Poèmes (Parc de la Mairie)

19h00 LECTURE DE POÈMES composés par la poétesse **MARIE-THÉRÈSE ROCHE**

19h30 APÉRO MUSICAL (accordéon, violoncelle, contrebasse)

Pique-nique tiré du sac ou Food Truck

21h00 CONCERT LA GRANJA ORCHESTRA (reggae, black music, électro)

SAMEDI 28 AOÛT

11h00 SCÈNE OUVERTE Lectures théâtralisées animées par la **BIBLIOTHÈQUE DE MARSAT**

12h30 DÉJEUNER CHANTANT animé par **MICHEL CONTE** & Lectures de Poèmes

Pique-nique tiré du sac ou Food-Truck

14h30 RADIO CROCHET animé par **MICHEL CONTE**

16h30 KLAK! **COMPAGNIE DES ÉGAUX CENTRIQUES**

Spectacle burlesque à partir de 5 ans : « 4 personnages en quête de notoriété préparent une chorégraphie en hommage au grand **MAURICE BÉJART** »

18h00 JE VOUDRAIS TANT QUE TU TE SOUVIENNES

par l'association **ON CONNAÎT LA CHANSON**, poèmes mis en chansons de **RUTEBEUF** à **BORIS VIAN**

19h30 Dîner ou Foodtruck ou repas tiré du sac

20h30 BAL POPULAIRE animé par l'orchestre **MATH & CO** (clavier, batterie, accordéon, chant)

DIMANCHE 29 AOÛT

11h00 DÉAMBULATION COSTUMÉE & MUSICALE sur le thème Le Voyage

FANFARE ENJOUÉE KTIPIETOK ORKESTAR

TWIRLING CLUB DE MÉNÉTROL

12h30 APÉRITIF offert par la Municipalité - **LECTURE DE POÈMES** par **MARIE-THÉRÈSE**

13h00 Pique-nique sur l'herbe

14h30/17h30 APRÈS-MIDI JEUX animé par **LA VACHE CARRÉE** (ludothèque itinérante)

18h00 Clôture du Festival & récolte des Poèmes

Engagés pour Marsat

Cher(e)s Marsadaires,

Il y a un peu plus d'un an vous avez approuvé par votre vote, le « contrat municipal » que nous vous proposons pour engager notre commune sur un programme d'actions ambitieux. Les premiers effets se sont concrétisés malgré un environnement difficile pour tous dû aux contraintes sanitaires imposées par la pandémie du COVID 19. Ce contrat est aussi basé sur des valeurs : valeurs républicaines, respect, tolérance, solidarité et démocratie.

Au regard de ce « contrat » et sur le sujet précis de la démocratie, des Marsadaires nous ont fait part d'une volonté d'être acteurs et de participer plus activement à l'élaboration de futurs projets. Nous rappelons notre détermination pour associer au plus près nos concitoyens et dans le contexte très particulier de cette année 2020/2021 nous avons pour les travaux rue du Coudet pu réunir les riverains et pour le projet « Cœur de Marsat » élaborer deux lettres municipales permettant le recueil des observations et des avis des Marsadaires.

Nous sommes convaincus que nous devons aller au-delà et nous proposerons dès la rentrée de septembre la mise en place d'un conseil de citoyens prévu normalement en septembre 2020. Ce conseil permettra l'expression libre grâce à une composition qui fera une place importante à nos concitoyens (citoyens, associations et représentants de la vie économique) et la possibilité de s'autosaisir de l'ensemble des sujets liés à la compétence communale. D'autre part, le prochain rapport d'orientation budgétaire sera présenté lors d'une réunion publique.

Ces perspectives sont, hélas, soumises à l'incertitude car aujourd'hui nous voulons être prudents et nos activités des semaines et des mois à venir sont suspendues à l'évolution ou non de la pandémie. Nous sommes impatients de retrouver cette possibilité de débats, de confrontations, de dialogue car c'est ainsi que se construit au mieux l'avenir de notre commune. Au sein de l'équipe de la liste « Engagés pour Marsat », nous vivons cette richesse du débat et nous souhaitons ardemment pouvoir enfin la partager avec vous.

A très bientôt « en présentiel » !

La liste « Engagés pour Marsat »

Chères et chers Marsadaires

Après un début d'année difficile pour nombre d'entre nous, l'été arrive avec le soulagement de voir la pandémie reculer et les contraintes de vie s'éloigner. Les vacances s'annoncent pleines de promesses, et de détente bien méritée.

Un an de gestion, c'est le temps d'un bilan.

Les moyens de communication de l'équipe actuelle sont très importants : site internet, flyerset pourtant, ils ne reflètent pas les échanges et les débats vécus lors des réunions municipales .

Afin que chacun puisse comprendre le positionnement des élus, notre journal Marsat Info et notre page Facebook Marsat avenir, vous permettront de prendre connaissance rapidement des échanges, des points de vue, des propositions durant les réunions de notre commune. Ainsi vous pourrez vous faire un avis objectif des décisions prises.

Marsat Avenir est votre équipe, libre et indépendante au sein du conseil municipal, considérée comme une force d'opposition par cette majorité fortement politisée. Nous portons des actions (soutien à la sixième classe) nous proposons des projets (sécurité, stationnement, environnement), nous défendons vos intérêts en nous opposant aux dépenses inutiles comme par exemple l'externalisation de la gestion du personnel.

Nous reviendrons dans nos articles sur la fermeture prévue de la 6^{ème} classe : Pourquoi avoir politisé le soutien aux parents en faisant appel à la députée et non au conseiller départemental, en refusant le soutien de marsat Avenir, en dénigrant la précédente équipe et en ayant pour argument principal les projets de lotissements à venir ?

Nous suivrons de près la mise en place du parking qui remplacera le terrain des écoles, en espérant que la situation vécue par les parents, qui manœuvrent dans un terrain boueux, au milieu des travaux de la mairie depuis un an, s'améliore rapidement.

Nous demandons également que la municipalité ne laisse pas indéfiniment, rue du Coudet, ce champ de quilles disgracieux, source de nuisances, qui dévalorise l'image de notre commune.

Marsat Avenir est à votre écoute. Nous portons des valeurs de respect, de convivialité et de sécurité au sein de notre commune de Marsat.

Vos élus de la liste Marsat Avenir

Les fontaines de Marsat

Un patrimoine à entretenir

Marsat est une commune d'eau. Il existe aujourd'hui 14 fontaines qui représentent un patrimoine historique exceptionnel mais aussi une richesse environnementale qui, chaque jour, peut être appréciée par les Marsadaires.

Parce que ce patrimoine doit continuer d'être mis en valeur et protégé, la commune a engagé un projet de nettoyage et de rénovation des fontaines qui sera réalisé par un chantier d'insertion en lien avec la *Fondation du Patrimoine et Entretien*, auprès de laquelle une demande de subvention a été effectuée.



L'eau à Marsat

De tous temps, Marsat n'a jamais manqué d'eau. Celle-ci a toujours été un bien précieux et l'est encore plus aujourd'hui. Avant 1888 notre commune n'avait que deux points d'eau en dehors des points privés représentés par les puits ou le passage des ruisseaux dans les propriétés. Deux ruisseaux étaient présents : celui des Palles (ou de la Pale), le plus important, et celui de Mirabel.

Le ruisseau des Palles alimentait les cinq moulins fariniers de Marsat et traversait de nombreuses propriétés situées dans le haut du bourg, ce qui valait quelques explications houleuses entre les Marsadaires du haut, qui avaient beaucoup d'eau, et ceux du bas qui en manquaient pour l'arrosage des vergers.

Cette eau de source, dont le débit a baissé, provient encore aujourd'hui de deux résurgences situées à proximité du chemin des Batignolles, vers la pisciculture de Saint genès l'Enfant. L'eau traversait le bourg à découvert et pouvait servir à alimenter certains quartiers sur son passage.

La grande fontaine de Notre Dame de Pitié

Cette fontaine réalisée à l'initiative de Gilbert Bayard, Seigneur de Marsat, un an avant sa mort, porte la date de 1547 (c'est aussi la date de la mort de François 1er qui passa à Marsat en 1533).



Celle-ci est surmontée d'un calvaire de style Renaissance avec une statue de la vierge dégradée dans le fond,

Unique en Auvergne elle est alimentée par deux sources qui coulent au pied de la grande tour du château et elle est classée aux monuments historiques depuis le 12 novembre 1926.



Le réseau des fontaines

Le maire et l'adjoint de l'époque Mrs Poche-Bonne et Douhet souhaitaient alimenter les différents quartiers du haut en bas et cela passait naturellement par l'installation de fontaines.

Ce projet très important et très coûteux pour l'époque (12 000 francs) fut proposé par Mr Roussel, ingénieur des arts et manufactures et réalisé en 1889.

L'installation qu'il fallait mettre en place pour alimenter les fontaines était conséquente. Elle représentait une canalisation partant de la petite maisonnette en pierre de Volvic (source des Palles) située vers le lotissement de la pisciculture et allant jusqu'au centre du bourg. (environ 1 km).



L'eau arrivait par gravité dans cette canalisation souterraine et il était nécessaire d'obtenir un bon niveau au départ ainsi que de bonnes canalisations.



Une grande majorité des 14 fontaines porte la date gravée de 1889, à l'exception des plus récentes : celles du lotissement de la rencontre, de la mairie et du Coudet.

A l'origine, ces fontaines avaient un mascaron en bronze à tête de lion, mais ces derniers ont été volés. Ils ont donc été remplacés par des modèles réalisés en caoutchouc.



Il reste cependant deux fontaines dont le mascaron a été sculpté : celle de la mairie et celle du Coudet (sculpté par Jean-Louis Daniel).

Les élus et le personnel communal restent mobilisés pour permettre le bon fonctionnement de ce patrimoine vivant.

Le cheminement des ruisseaux

Les « voies douces », une réflexion de RLV est en cours depuis 2017 pour relier les volcans à l'eau, le GR441 à l'Allier. La commune de Marsat a pour projet de créer (en accord avec les propriétaires) une voie douce le long du Ruisseau du Mirabel, du secteur La Roussille jusqu'au secteur Gargorie, soit un linéaire de près de 3 kilomètres. Avec ce projet, la commune de Marsat permet de faire un pas de plus vers l'Allier.

Une proposition de s'associer avec la commune de Volvic pour une jonction Volvic-Marsat pourrait également permettre de longer le ruisseau La Rivaux jusqu'au ruisseau le Mirabel. Cette voie douce passerait alors sur les communes de Marsat, Malauzat et Volvic, soit plus de 5 kilomètres.

Pour rappel : tous les propriétaires (ou exploitants) de parcelles riveraines d'un cours d'eau sont chargés de l'entretien des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours.



Vivre ensemble

Action sociale

Registre nominatif communal

Comme chaque année, la veille saisonnière du plan national canicule est activée à compter du 1er juin 2021.

Pour la bonne mise en application du plan, il est nécessaire de mettre en place, dans la commune, un registre nominatif destiné à inscrire les personnes isolées de plus de 65 ans et les personnes handicapées isolées à domicile. (Loi n°2004-626 du 30 juin 2004)

Ce registre, ouvert par la commune en juin 2020, tant pour la canicule que pour d'autres risques exceptionnels (grand froid, pandémie...), doit être actualisé régulièrement.

Il a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'engage à garder en toute confidentialité les renseignements de ce formulaire et à les utiliser uniquement en cas de besoin lié au plan canicule.



Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription au registre communal sur marsat.fr ou le retirer en mairie. Retrouvez également toutes les actions du CCAS sur marsat.fr



marsat

Commune de Marsat

10 rue du Coudet 63200 Marsat

04.73.64.59.00

contact@marsat.fr

Les rendez-vous de Marsat

14 JUILLET 2021 :

Fête nationale : Cérémonie, défilé suivi d'un pique-nique républicain

09 au 29 AOÛT 2021 :

Tournoi des Vergers organisé par Marsat Tennis Club

27, 28 et 29 AOÛT 2021 :

Festival « Ça bouge à Marsat »
(voir ci-contre)

29 AOÛT 2021 :

Ronde des Vergers (course à pied) organisée par l'association Marsat Court

05 SEPTEMBRE 2021 :

2ème Forum des associations

10 SEPTEMBRE 2021 :

Collecte de sang organisée par Le CCAS

11 ET 12 SEPTEMBRE 2021 :

Fête du village, vide grenier organisé par Le Comité des Fêtes

19 SEPTEMBRE 2021 :

Journée du Patrimoine organisée par La Société des Amis de Marsat

10 OCTOBRE 2021 :

Fête de la pomme Bio organisée par l'association Marsat Nature - Marché Bio

DU 04 AU 10 OCTOBRE 2021 :

Semaine Bleue organisée par le CCAS

21 NOVEMBRE 2021 :

LOTO organisé par le Club de l'Amitié

DECEMBRE 2021

Téléthon - Fêtes de Noël
(dates à préciser)

Horaires d'été

- ▶ **L'ACCUEIL DE LA MAIRIE** sera fermée du 02 au 06 août 2021. Une permanence téléphonique sera assurée par les élus.
- ▶ **LE DRIVE PRODUCTEURS DE MARSAT** sera fermé du 06 au 20 août 2021 inclus.
- ▶ **L'AGENCE POSTALE DE MARSAT** sera fermée du lundi 12 août au mardi 31 août 2021 Réouverture jeudi 02 septembre 2021
- ▶ **LA BIBLIOTHEQUE DE MARSAT** sera fermée la dernière semaine de juillet 2021 et les 3 premières semaines d'août 2021. Réouverture le mercredi 25 août 2021.